

MEMOIRE
présenté à la
COMMISSION SUR L'AVENIR POLITIQUE
ET CONSTITUTIONNEL DU QUEBEC
par la
FEDERATION DES FEMMES DU QUEBEC

Montréal, le 2 novembre 1990



Le présent mémoire a été élaboré et rédigé par Michelle Duval

avec la collaboration de : Claire Bonenfant
Cécile Coderre
Rosette Côté
Denise Crête
Micheline De Sève
Gisèle Gadbois
Brigitte Mannequin
Ginette Legault
Chantai Maillé
Louise Marquis
Sylvie Paquerot
Marcelle Piquette-Régimbald
Ann Robinson
Nicole Tremblay

RESUME

La Fédération des femmes du Québec, organisme démocratique et non partisan qui regroupe 115 associations et représente environ 100,000 femmes, a pour mission de travailler solidairement, dans une perspective féministe, à l'accès des femmes à l'égalité dans tous les domaines.

Consciente que le statut retenu pour le Québec aura des incidences directes sur l'organisation sociale et politique du Québec, la FFQ a réfléchi à l'avenir constitutionnel du Québec en faisant référence au projet de société qu'elle défend.

Depuis sa formation, en 1966, la FFQ a étudié différents dossiers du point de vue des femmes; ce sont, entre autres, le rapatriement vers les provinces de la juridiction sur le mariage et le divorce (1980), la réforme des régimes de rentes (1983), la formation professionnelle (1987) et l'avortement (1990). La FFQ a alors constaté que l'appartenance du Québec à la Confédération canadienne rend très difficile l'élaboration d'un projet de société qui corresponde aux besoins particuliers des femmes. D'une part parce que le partage des compétences entre les deux paliers de gouvernement et surtout la concurrence que se livrent ceux-ci sont sources d'incohérence dans la définition des politiques. D'autre part parce que le caractère distinct du Québec l'empêche d'établir avec les Canadiennes et Canadiens des autres provinces des consensus sur les questions de base.

Si donc nous voulons que s'élabore et prenne forme au Québec un projet de société pour toutes et tous défini à parité par les femmes et les hommes, un projet cohérent qui corresponde aux besoins et aspirations des Québécoises et Québécois, il faut que le Québec soit le maître d'oeuvre des grands moyens de son développement et de son épanouissement. En ce sens, et bien que nous soyons

tout à fait conscientes que l'autonomie politique n'est pas la seule condition à de tels changements, nous croyons que les femmes, comme groupe social, ont intérêt à choisir la plus grande autonomie politique possible pour le Québec.

Le Conseil d'administration provincial de la Fédération des femmes du Québec opte donc pour la souveraineté du Québec:

1. parce qu'il estime qu'un Québec souverain aura tous les pouvoirs requis pour mettre en oeuvre un projet de société où seront pris en compte les objectifs d'égalité poursuivis par le mouvement des femmes;
2. parce qu'il croit que les femmes auront plus de chances d'influencer ces pouvoirs et d'y participer lorsque ces pouvoirs seront rapprochés d'elles.

L'aménagement de la souveraineté du Québec devra dès lors être conforme aux objectifs d'un tel projet:

1. La constitution devra reconnaître formellement l'égalité entre les femmes et les hommes.
2. Le projet de constitution devra être élaboré par une assemblée constituante élue au suffrage universel et composée d'un nombre égal de femmes et d'hommes.
3. L'organisation du nouvel Etat du Québec devra reposer sur les grandes orientations suivantes:
 - a) Au plan politique:
 - Décentralisation vers les régions accompagnée d'une politique active de développement régional où sera reconnu le droit des régions à s'impliquer dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leur développement.
 - Réforme du mode de scrutin afin d'assurer une représentation équitable de tous les groupes sociaux, dont les femmes.

b) Au plan juridique:

- Reconnaissance du droit pour les femmes de contrôler leur maternité, donc décriminalisation de l'avortement.
- Adoption d'une législation claire relative au contrôle du matériel pornographique.

c) Au plan judiciaire:

- Adoption de programmes d'accès à l'égalité pour les femmes dans la magistrature québécoise.

d) Au plan économique:

- Adoption d'une politique de plein emploi.
- Réforme de la fiscalité.
- Lutte à la pauvreté.

4. Les liens à établir avec les autres pays et la communauté internationale devront s'établir dans une perspective pacifiste, en respectant l'environnement et en visant un développement durable.

PLAN DU MEMOIRE

Introduction	1
I. Pourquoi nous intervenons	2
1. L'avenir global du Québec est en jeu	2
2. Les femmes sont concernées.	3
- en tant que femmes	3
- en tant que citoyennes.	3
3. Les femmes doivent parler.	3
4. Pourquoi la FFQ intervient-elle?	4
II. La question de fond: l'option souverainiste	5
Le cadre confédératif canadien ne permet pas au Québec de mettre en oeuvre un projet de société qui corresponde à ses aspirations.	6
a) Le partage des compétences entre les deux paliers de gouvernement.	6
b) Le caractère distinct de la société québécoise.	8
III. L'aménagement de la souveraineté	11
1. Le projet de constitution	12
2. L'organisation du nouvel Etat du Québec.	13
2.1 sur le plan politique	13
A. Décentralisation	13
B. Réforme du mode de scrutin	16
2.2 sur le plan juridique.	16
2.3 sur le plan judiciaire.	16
2.4 sur le plan économique.	17
3. Les liens à établir avec les autres pays et la communauté internationale.	18
IV. Résumé des recommandations	19
Annexe A: Liste des associations membres.	22
Annexe B: Mémoires présentés par la FFQ	25

INTRODUCTION

Créée en 1966, la Fédération des femmes du Québec regroupe 115 associations et représente environ 100,000 femmes. De plus, comme certains groupes membres de la FFQ sont eux-mêmes des regroupements de type fédératif, il nous est possible de rejoindre presque en ligne directe un bassin de plus de 300,000 femmes.

La FFQ a participé à toutes les grandes étapes de l'histoire des femmes depuis vingt-cinq ans et constitue le regroupement d'associations de femmes le plus important en nombre au Québec¹.

La mission de la FFQ est de travailler solidairement, dans une perspective féministe, à l'accès des femmes à l'égalité dans tous les domaines. Pour y parvenir, la FFQ, organisme démocratique et non partisan, s'est prononcée à maintes reprises sur différents projets de politiques et de législations. Elle a alors présenté des mémoires², tant au niveau fédéral que provincial, dans le cadre de commissions d'enquête, de groupes d'étude, de comités, de commissions parlementaires. Elle s'est également intéressée aux questions constitutionnelles, comme en témoigne son intervention auprès du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes sur l'accord constitutionnel de 1987.

La participation de la FFQ à la présente Commission est donc en continuité directe avec ses actions antérieures.

* La liste de nos associations membres est présentée à l'annexe A.

² Dont la liste est à l'annexe B.

Notre mémoire comporte trois parties:

- Dans un premier temps, nous préciserons les motifs qui nous amènent à nous prononcer sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec.
- Nous présenterons ensuite l'option retenue, la souveraineté pour le Québec, en expliquant les raisons de notre décision.
- Nous énoncerons enfin les principes qui, de notre point de vue, devraient guider l'aménagement de la souveraineté au Québec.

I. POURQUOI NOUS INTERVENONS

1. L'avenir global du Québec est en Jeu

La forme politique retenue pour le Québec ainsi que son statut constitutionnel auront des incidences directes sur l'organisation sociale et politique du Québec. Aussi estimons-nous que c'est à une réflexion sur l'avenir global du Québec que sont convié-e-s les citoyennes et citoyens; nous ne pouvons dès lors nous prononcer sur le cadre politique et constitutionnel du Québec sans réfléchir au projet de société qui commandera un tel cadre.

Dans quel genre de pays voulons-nous vivre? Quel projet de société voulons-nous défendre dans ce pays? Et pour ce faire, de quels pouvoirs avons-nous besoin? Ce sont les questions que nous nous sommes posées, et auxquelles nous répondons aujourd'hui.

2. Les femmes sont concernées

- En tant que femmes:

Comme le cadre politique et constitutionnel n'est pas indépendant du projet de société qui le sous-tend, le cadre qui sera adopté au Québec est susceptible de contribuer à l'atteinte des objectifs d'égalité entre les hommes et les femmes. Aussi les femmes doivent-elles veiller à ce que les changements politiques et constitutionnels qui s'effectueront ne se fassent d'aucune manière "sur leur dos" ou ne fassent reculer leur position dans la société. Vigilantes, les femmes doivent également intervenir pour que leurs conditions de vie et de travail s'améliorent.

- En tant que citoyennes:

Citoyennes à part entière, les femmes doivent se prononcer globalement sur l'avenir du Québec et non sur les seules "questions de femmes", en participant pleinement à la définition de notre société et à la définition de ses règles de fonctionnement.

3. Les femmes doivent parler

Comme organisation féministe, la FFO se doit de rappeler à nos élites politiques, très majoritairement masculines, qu'elles ne représentent pas, à elles seules, les intérêts des femmes, et que l'avenir du Québec ne se définit pas d'abord et seulement en termes économiques. C'est pourquoi nous dénonçons, une fois de plus, l'exclusion des femmes, comme groupe social, de la composition de la Commission.

En cette période de changement et de restructuration, les femmes doivent faire en sorte que les intérêts qu'elles défendent soient pris en compte sur l'échiquier politique et constitutionnel. Le cadre politique et constitutionnel doit permettre le développement d'un projet de société à la hauteur de nos aspirations.

Nous sommes porteuses d'un projet de société, et nous voudrions que ce projet soit incarné dans le Québec. Nous voulons une société non discriminatoire et démocratique qui crée un environnement favorable au plein exercice des libertés civiles et civiques de la population. Nous visons la satisfaction des besoins spécifiques des personnes selon leur âge, leur sexe ou leur condition. Les liens contractés en toute équité entre les hommes et les femmes à titre privé y contribueront, de même que la solidarité des organismes volontaires formés à titre public par les citoyennes et citoyens ainsi que l'intervention de l'Etat, garant collectif de la qualité de vie et des droits des personnes et communautés relevant de sa juridiction.

4. Pourquoi la FFQ intervient-elle?

La FFQ regroupant de plus en plus de femmes, militantes et très engagées, il lui revient de présenter leur position face à l'avenir politique et constitutionnel du Québec.

Notre voix en est une de femmes et de citoyennes féministes. Nous venons dire ici quel projet nous voulons pour le Québec, et de quels pouvoirs le Québec a besoin pour réaliser ce projet. Nous laissons aux constitutionnalistes et autres expertes et experts le soin d'articuler techniquement l'opérationnalisation d'un tel projet. Mais sur le fond, sur l'avenir du Québec, c'est à nous, citoyennes et citoyens, de nous prononcer. Nous voulons un pays, le Québec, et nous voulons, avec les autres groupes, dire comment sera ce pays.

La FFQ se démarque de toute partisanerie. Nous faisons un choix par rapport à un projet politique, et non par rapport à un parti politique. Notre prise de position est politique, mais sans allégeance à aucun parti.

Nous déplorons le fait que cette Commission ne nous laisse (encore une fois) que très peu de temps pour consulter nos membres et rédiger le mémoire. Compte-tenu des limites imposées au présent exercice démocratique, compte-tenu également de l'ampleur des enjeux, nous

considérons que cette Commission ne constitue qu'un point de départ à un processus de réflexion collective qui devra se poursuivre en s'intensifiant. Des mécanismes devront être mis en place pour permettre à tous les groupes du Québec de participer le plus étroitement possible à cette réflexion; nous proposerons de tels mécanismes en dernière partie de notre mémoire. Quant à notre Fédération, elle incitera ses groupes et individus membres à réfléchir plus en profondeur sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec en leur fournissant les outils nécessaires. C'est le mandat que lui a confié son Conseil général élargi le 20 octobre dernier. L'avenir d'un pays appartient à ses citoyennes et citoyens, et il revient à toutes et tous de le définir, non aux seuls experts et politiciens.

II. LA QUESTION DE FOND: L'OPTION SOUVERAINISTE

Au-delà du statut constitutionnel du Québec, c'est le projet social et politique qui nous intéresse. Nous considérons qu'il n'est pas possible d'élaborer un projet politique sans projet social, et qu'un tel projet social doit inclure le projet féministe.

Or nous croyons que la marge de manoeuvre quant à l'inscription de changements importants dans l'organisation sociale et politique du Québec sera proportionnelle au degré d'autonomie que le Québec se donnera. Et nous croyons qu'une plus grande marge de manoeuvre pour le Québec favoriserait l'éclosion d'un projet féministe de société, à condition que les femmes soient étroitement associées à toutes les phases de l'élaboration de ce projet. Pour définir et mettre en oeuvre un projet de **société, nous avons besoin d'un cadre qui nous appartien-**

En ce sens, et bien que nous soyons tout à fait conscientes que l'autonomie politique n'est pas la seule condition à de tels changements, nous croyons que les femmes, comme groupe social, ont intérêt à choisir la plus grande autonomie politique possible pour le Québec.

Sur le fond, le Conseil d'administration provincial de la FFQ a fait son choix: c'est la souveraineté. Voyons pourquoi.

Le cadre confédératif canadien ne permet pas au Québec de mettre en oeuvre un projet de société qui corresponde à ses aspirations.

L'appartenance du Québec à la Confédération canadienne nous empêche d'élaborer un projet de société qui corresponde à nos besoins particuliers. C'est ce que la FFQ a constaté au fil des ans en étudiant différents dossiers du point de vue des intérêts des femmes. Les positions qu'elle a prises sur certains sujets, comme le rapatriement vers les provinces de la juridiction sur le mariage et le divorce (1980), la réforme du régime de rentes (1983), la formation professionnelle (1987), l'avortement (1990), reflètent clairement non seulement la difficulté, mais aussi les limitations qu'impliquent pour les Québécoises le fait d'être aussi des Canadiennes. L'analyse de nos positions antérieures montre que ces limitations se situent à deux niveaux:

- a) le partage des compétences entre les deux paliers de gouvernement;
- b) le caractère distinct de la société québécoise.

a) Le partage des compétences entre les deux paliers de gouvernement

Dans le régime confédéral actuel, le partage des compétences entre Ottawa et Québec est source d'incohérence au niveau des politiques, et les Québécoises en font les frais.

Ainsi, en 1980, seules les Québécoises étaient favorables à la proposition de transférer du fédéral vers les provinces la juridiction sur le mariage et le divorce. La FFQ, qui participait aux discussions, trouvait en effet inconcevable que le mariage et le divorce, qui font partie du droit de la famille, soient de juridiction fédérale alors que l'ensemble du droit familial (dont les régimes matrimoniaux) était de

juridiction provinciale. Or le droit de la famille avait fait l'objet d'une réforme importante au Québec en 1380. Le gouvernement québécois était alors prêt à adopter sa propre loi sur le divorce, reconnaissant entre autres le principe du divorce sans faute, et cette loi aurait été intégrée au droit de la famille. Les membres de la FFQ voulaient donc que le Québec ait le contrôle sur l'ensemble du droit familial. La proposition a été refusée par les femmes des autres provinces, et le transfert de juridiction ne s'est jamais effectué.

Quant à la réforme des régimes de rentes, la FFQ préconisait, en 1983, la participation au régime des femmes absentes du marché du travail pour s'occuper de jeunes enfants ou de personnes handicapées. Nous avons toujours senti que le refus de Québec de s'engager dans une telle réforme était lié à l'incapacité d'obtenir des garanties sur la récupération des sommes que le gouvernement fédéral épargnerait en diminuant au Québec le nombre de femmes bénéficiaires du supplément de revenu garanti. En effet, en augmentant par un programme provincial les revenus des femmes âgées, le gouvernement fédéral aurait eu moins d'argent à déboursier au Québec dans le cadre du supplément de revenu garanti. Le Québec n'ayant pas le plein contrôle de la sécurité du revenu, la bonification de la situation économique des femmes âgées n'a jamais pu s'actualiser.

Autre dossier où le partage des compétences empêche le développement de politiques cohérentes: celui de la formation professionnelle. Moins bien préparées aux exigences du marché du travail que les hommes et concentrées dans des ghettos d'emplois peu rémunérateurs, les femmes sont fortement dépendantes des programmes de formation professionnelle pour avoir accès à des métiers non traditionnels, pour s'orienter vers des catégories professionnelles en pénurie de main-d'oeuvre et des secteurs économiques en expansion. Les femmes ont des besoins spéciaux de formation professionnelle; or parce que les programmes de formation sont financés et définis par Ottawa qui en fixe les priorités mais sont appliqués par Québec, ils ne répondent pas nécessairement aux besoins des Québécoises.

Citons un autre cas qui touche directement les femmes: celui des congés de maternité qui, inclus dans le programme d'assurance-chômage, sont régis par le fédéral,

empêchant le Québec d'avoir une politique familiale plus cohérente.

La liste n'est pas exhaustive. Nous n'avons mentionné que quelques cas sur lesquels la FFQ s'est déjà prononcée dans des mémoires. Les analyses faites à ces occasions nous amènent à constater que c'est non seulement le partage des compétences entre les deux paliers de gouvernement, mais la concurrence que se livrent ceux-ci qui est source d'incohérence. Si ni le fédéral ni le provincial ne veulent intervenir dans un dossier, ils se renvoient la balle en se déchargeant sur l'autre de leurs responsabilités. Et si l'un ou l'autre ou les deux décident d'intervenir, ils le font de façon concurrente plutôt que concertée. Cette situation est imputable, bien sûr, au flou causé par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 qui, dans les articles 71 et 72 sur le partage des compétences, a laissé de nombreux points en suspens, lesquels ont fait l'objet de litiges répétés au cours du XXe siècle. Mais comme l'interprétation québécoise de cet Acte a toujours différé de celle des autres provinces, le Québec étant sans cesse en quête de nouveaux pouvoirs, la concurrence que se livrent Ottawa et Québec est particulièrement vive. Ce qui nous amène à conclure que tant que nous aurons deux gouvernements en compétition, il sera très difficile de définir des orientations cohérentes et de bâtir un projet collectif.

Pourquoi alors conserver des pouvoirs au Québec? A cause du caractère distinct de la société québécoise.

b) Le caractère distinct de la société québécoise

L'expérience de la FFQ avec les groupes de femmes canadiens et québécois depuis une dizaine d'années lui a permis de constater que les Québécoises, à l'encontre de leurs consoeurs canadiennes, font davantage confiance à leur gouvernement provincial qu'au gouvernement fédéral. Ainsi les discussions entourant l'accord du Lac Meech de 1987 ont-elles révélé que les Canadiennes des autres provinces comptent sur le fédéral pour maintenir les programmes sociaux, alors que ce n'est pas le cas au Québec. Si Les Québécoises font davantage confiance au gouvernement provincial, ce n'est pas parce qu'elles le

jugent nécessairement meilleur que le gouvernement fédéral, mais parce qu'elles sentent que c'est à ce niveau qu'elles peuvent intervenir le plus efficacement, qu'elles peuvent plus facilement faire valoir leurs revendications et ont le plus de chances d'influencer les décisions. Pour les Canadiennes des autres provinces, le gouvernement fédéral est celui qui est le plus en mesure de répondre à leurs besoins alors que nous, nous nous tournons en premier lieu vers le gouvernement du Québec.

Concentrant nos interventions au niveau provincial, nous avons marqué de réels progrès au chapitre de la condition féminine, progrès qui ne sont pas étrangers au caractère distinctif du Québec. C'est ce que soulignait la FFQ devant le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes sur l'accord constitutionnel de 1987, et l'amenait à ne pas rejeter cet accord, à l'encontre de plusieurs groupes féministes canadiens qui considéraient que le concept de société distincte constituait une menace pour les droits des femmes.

Lorsqu'il a été question, en 1980, de rapatrier la juridiction sur le divorce, les Québécoises ont également eu une position distincte. Si la FFQ, à l'encontre des Canadiennes des autres provinces, était favorable à la proposition, c'est parce qu'elle considérait qu'une loi provinciale aurait plus de chances de satisfaire les intérêts des Québécoises, la question du divorce étant reliée à ce qui est privé, à la mentalité, à la culture. Les lois doivent refléter les principes sociaux d'une communauté. La FFQ jugeait que la loi sur le divorce élaborée sur la base des valeurs canadiennes ne correspondait pas aux besoins particuliers des Québécoises.

Une autre question sur laquelle s'est prononcée la FFQ et où elle a pu constater la spécificité du Québec: celle de l'avortement. Au Québec, la façon dont a été traité le dossier de l'avortement témoigne d'une plus grande ouverture d'esprit que dans les autres provinces. En effet, après l'acquiescement du Dr. Morgentaler, notre système de justice a refusé pendant des années de s'engager dans des poursuites futiles et a toléré les avortements que pratiquaient les CLSC sans recourir aux comités d'avortement thérapeutique prévus par la loi. En matière de reconnaissance du droit des femmes au contrôle

de leur corps, le Québec s'est nettement distingué des autres provinces durant toutes ces années.

Ce qui distingue le Québec des autres provinces, au-delà de la langue, c'est sa culture. Et c'est souvent à ce niveau, nous l'avons constaté, que les Canadien-ne-s des autres provinces et les Québécois-e-s se sont heurté-e-s. C'est pourquoi nous nous demandons aujourd'hui: pouvons-nous continuer à être efficaces, à vivre ensemble et à bâtir un avenir commun quand nous n'arrivons même pas à établir de consensus sur les questions de base?

Pour que s'élabore et se mette en oeuvre un projet cohérent qui corresponde aux spécificités du Québec, le Québec a besoin d'interventions particulières. A cause de sa culture distincte, le Québec doit absolument conserver certains pouvoirs sous peine d'être assimilé. Depuis la révolution tranquille, le Québec a essayé dossier par dossier d'asseoir ses champs de compétence et de les protéger. Sans cesse assiégé par Ottawa, menacé dans ses fonctions, dans son rôle, dans ses compétences, il a eu une politique réactive plutôt qu'activé. En compétition avec le fédéral dont le pouvoir de dépenser est supérieur au sien, le Québec réagit aux initiatives du fédéral et passe son temps à négocier avec lui, sans pouvoir agir librement, de façon autonome.

D'un point de vue féministe, nous comprenons l'importance de l'autonomie et de l'identité. De tels enjeux furent et sont encore au coeur de la lutte des femmes. Nous avons refusé de fondre notre identité comme femmes dans celle de nos pères ou de nos maris; nous refusons aujourd'hui de fondre notre identité québécoise dans l'identité canadienne. Nous connaissons le prix de l'autonomie mais aussi sa valeur.

Notre féminisme s'exprimant collectivement, il s'inscrit dans une réalité culturelle spécifique, celle du Québec, et il n'est pas indépendant du contexte socio-politique. Ainsi, rappelons que la naissance du néo-féminisme québécois au début des années '70 est étroitement liée à l'objectif de libération nationale. Des groupes féministes situaient alors la lutte des femmes dans la lutte pour la libération nationale, comme le prouve le slogan de l'époque: "Pas de libération des

femmes sans libération du Québec. Pas de libération du Québec sans libération des femmes". A cette époque comme actuellement, ce n'est pas le projet féministe qui est exclusif aux Québécoises, mais le contexte dans lequel il s'actualise.

Si donc nous voulons que s'élabore et prenne forme au Québec un projet féministe de société, un projet de société pour toutes et tous défini à parité par les femmes et les hommes, un projet cohérent qui corresponde aux besoins et aspirations des Québécoises et Québécois, il faut que le Québec soit le maître d'oeuvre des grands moyens de son développement et de son épanouissement. Or les difficultés qu'il rencontre à négocier le rapatriement des pouvoirs dans les domaines de la main-d'oeuvre, de la formation professionnelle, du développement économique, de l'immigration, de la fiscalité, etc., prouvent sans équivoque qu'il n'est pas possible dans le cadre actuel de négocier d'égal à égal avec le gouvernement canadien. Il est nécessaire de créer un nouveau rapport de forces. Et un tel rapport de forces, seule la souveraineté politique peut l'assurer.

A la lumière des considérations ci-haut mentionnées relatives à un nouveau projet de société, le Conseil d'administration provincial de la Fédération des femmes du Québec pense donc que les intérêts des femmes seraient mieux pris en compte dans un Québec autonome et souverain.

III. L'AMENAGEMENT DE LA SOUVERAINETE

Comme c'est l'avenir global du Québec qui nous intéresse, nous estimons que les changements qui prendront place au Québec ne devront pas se limiter à modifier en profondeur les termes du rapport du Québec au Canada, mais qu'ils devront s'inscrire dans un projet global de société. Ce qu'il nous faut redéfinir collectivement, ce sont non seulement nos liens avec le Canada, mais ce que sera ce nouveau pays du Québec; c'est l'ensemble des rapports sociaux qu'il nous faut repenser.

Pour que ce projet de société comprenne le projet féministe, nous posons dès maintenant les paramètres qui permettront, dans une étape ultérieure, de dessiner, suite à une réflexion commune, un modèle idéal de statut politique et constitutionnel pour le Québec.

1. Le projet de constitution

La constitution d'un pays doit, à notre avis, refléter les valeurs de base d'une société, ces valeurs qui font l'objet d'un consensus national et qui doivent être protégées. Il nous semble donc indispensable de fixer, à ce stade-ci, certaines orientations.

Le projet de constitution devrait comporter, outre la déclaration d'indépendance ou de souveraineté:

- L'enchâssement de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, avec des chapitres particuliers consacrés:
 - . aux droits généraux des citoyennes et citoyens: droit au travail, à la santé, au logement, à l'éducation, à un environnement sain, à la sécurité du revenu, à la sécurité physique;
 - . aux droits spécifiques des femmes: reconnaissance formelle de l'égalité entre les femmes et les hommes; droit au contrôle de leur maternité.
 - . aux droits des enfants: selon les dispositions prévues dans la Convention internationale de l'ONU sur les droits des enfants.
- La reconnaissance des droits ancestraux des premières nations tels que définis dans la Charte canadienne des droits.

Les relations économiques et commerciales à établir avec le Canada et les autres pays ne devraient en aucune façon être intégrées à la Constitution, mais faire l'objet d'ententes négociées selon la conjoncture.

L'élaboration du projet de constitution devra être assurée par une assemblée constituante élue au suffrage universel, et composée d'un nombre égal de femmes et d'hommes.

Ce projet de constitution devra être soumis pour ratification à l'ensemble de la population. Un tel projet de constitution appartient aux citoyennes et citoyens du Québec et ne devrait faire l'objet d'aucune négociation avec d'autres pays, dont le Canada.

2. L'organisation du nouvel Etat du Québec

Parallèlement à l'inscription dans la constitution des valeurs de base qui sous-tendent son projet de société, l'Etat québécois devra actualiser ce projet sur les plans politiques, judiciaires et économiques. Voici les grandes orientations qui devront guider l'organisation du futur Etat du Québec.

2.1 Sur le plan politique

A. Décentralisation

- pour un réel développement régional:

De la même façon que nous avons réfléchi aux rapports entre le Québec et le Canada, optant alors pour la souveraineté du Québec, il nous faut repenser le partage des responsabilités à l'intérieur même du système politique québécois.

Souverain, libéré de la concurrence avec Ottawa, le Québec ne craindra plus la décentralisation régionale qui, sous le système confédéral, minait ses pouvoirs. L'Etat québécois assurant des fonctions plus nombreuses

et jouissant d'une plus grande autonomie, un nouveau partage entre l'appareil central québécois et les structures municipales et régionales décentralisées s'impose. Et de nouveaux rapports entre le gouvernement central et les structures décentralisées sont à imaginer. Ces nouveaux rapports devront être basés sur la reconnaissance du droit des régions à s'impliquer dans la définition et la mise en oeuvre de leur développement. Il ne suffira donc pas de décentraliser, mais d'asseoir une telle décentralisation sur une politique active de développement régional: que les régions aient des pouvoirs significatifs d'initiative, sur les questions touchant notamment l'éducation, la famille, la santé, l'économie, l'emploi; qu'elles puissent décider de leurs orientations et de leur développement. Le développement des régions, dynamiques et porteuses de différences, est indispensable au développement du Québec, et un tel développement régional doit partir des communautés locales et régionales.

Nous ne voulons plus d'un Québec "cassé en deux"³, où les ressources, populations et pouvoirs sont concentrés dans une partie du territoire tandis que l'autre dépérit. Et pour que cesse la désintégration économique et sociale d'une partie de la population québécoise, de régions en passe de devenir un tiers-monde, il faut donner aux populations locales et à leurs organisations les leviers pour qu'elles puissent s'assurer un avenir viable. Ces leviers comprennent: le pouvoir de dépenser; le contrôle des ressources; la capacité de décider des orientations de développement et de leur mise en place; et la possibilité d'adapter les normes définies nationalement. Il faut remettre en cause le fondement des relations nation/régions, et chercher un meilleur équilibre entre les différentes régions. Le projet de société québécoise ne doit pas être formulé en haut-lieu, ignorant le sort des régions.

- pour un Etat-providence renouvelé:

Une telle décentralisation est par ailleurs indispensable à l'épanouissement d'un Etat-providence d'un nouveau type. Responsables traditionnellement du

³ Selon l'expression du Conseil des Affaires Sociales, Deux Québec dans un. 1989.

soin aux personnes (enfants, personnes âgées, handicapées ou malades) et ne jouissant pas, du fait de cette responsabilité, de chances financières égales aux hommes dans un système économique et fiscal qui ne reconnaît financièrement que le travail salarié, les femmes sont fortement dépendantes de mesures leur permettant d'une part de les appuyer comme dispensatrices de soins aux personnes et, d'autre part, de corriger les inéquités reliées à leurs responsabilités traditionnelles. Les femmes ont donc besoin de l'intervention de l'Etat.

C'est en particulier le cas des femmes immigrantes qui ne jouissent pas des mêmes conditions de recrutement que les hommes et n'ont pas, une fois arrivées au Québec, le même accès aux services favorisant l'intégration (cours de français, formation professionnelle, accès à l'emploi, ...).

Nous voulons que l'Etat intervienne, mais que les normes et les règles tiennent compte des différences régionales et des réalités locales. Nous souhaitons que se développent des services publics essentiels à la population, et correspondant à leurs besoins. Et la seule façon de respecter les différences, c'est de rapprocher les centres de décision, des populations concernées, de décentraliser les pouvoirs vers les régions. Décentralisés, les pouvoirs ont moins besoin de normes rigides pour s'exercer et ils peuvent être assez près des gens pour ajuster les politiques aux réalités locales et à leurs particularités. Si le Québec récupère tous les pouvoirs d'Ottawa pour les concentrer à Québec, rien n'aura vraiment changé... C'est par une réelle décentralisation locale que peuvent s'élaborer et s'appliquer des mesures sociales adéquates. Pour aller dans cette direction, le Québec pourrait s'inspirer avantageusement de la Norvège où les pratiques décentralisatrices représentent une forme intéressante de complémentarité entre les responsabilités de divers paliers gouvernementaux.

- pour un meilleur exercice de la démocratie:

Les pouvoirs étant décentralisés et rapprochés des populations, les citoyennes et citoyens auront beaucoup plus de chances d'y participer et de les influencer, exerçant ainsi leurs droits démocratiques.

B. Réforme du mode de scrutin

Afin d'en arriver, dans un esprit démocratique, à une représentation équitable de tous les groupes sociaux, dont les femmes, dans les institutions politiques, il faudra repenser le mode de scrutin. Différentes avenues s'offrent à nous: système de représentation proportionnelle, bi-nominale, etc. La réflexion, déjà amorcée au Québec, doit se poursuivre afin d'être effective lors des premières élections suivant l'adoption de la nouvelle constitution.

2.2 Sur le plan Juridique

Le rapatriement de la juridiction en matière criminelle devrait donner lieu à trois réformes:

- Il faut absolument décriminaliser l'avortement et le traiter comme un acte médical ordinaire. L'avortement fera alors l'objet de dispositions dans une loi relevant du ministère des Affaires sociales.

- Il faudra également étudier la possibilité de créer des infractions ou actes criminels spécifiques en matière de violence faite aux femmes en milieu conjugal.

- Enfin, une législation claire relative au contrôle du matériel pornographique s'impose.

2.3 Sur le plan judiciaire

Afin de contrer le sexisme du système judiciaire, il sera nécessaire d'adopter des programmes d'accès à l'égalité dans la magistrature québécoise visant à rattraper le plus tôt possible un objectif quantitatif de 50% de femmes juges dans tous les tribunaux québécois.

2.4 Sur le plan économique

Le problème de la pauvreté est aigu au Québec, et le futur Etat du Québec devra s'y attaquer en priorité. Un nouveau partage des richesses s'impose entre les régions du Québec, entre les quartiers des centres urbains, entre les ethnies qui composent notre population, et entre les hommes et les femmes. Rappelons la triste réalité: dans les populations pauvres, les femmes se retrouvent toujours fortement majoritaires, que ce soit comme assistées sociales, faibles salariées, personnes âgées ou cheffes de familles monoparentales. Afin d'assurer un partage équitable des richesses entre citoyennes et citoyens du Québec, différentes mesures s'imposent. N'en mentionnons que quelques-unes:

- au plan de l'emploi:
Outre le développement de programmes d'accès à l'égalité et de formation professionnelle, adoption d'une politique de plein emploi.
- au plan de la fiscalité:
Réforme de la fiscalité prévoyant différentes mesures de complément de revenu afin que toutes et tous aient un niveau de vie décent⁴.

L'économie est importante, mais elle ne constitue qu'un outil pour assurer le bien-vivre des gens. L'économie n'est pas une fin en soi, mais un moyen pour assurer la satisfaction de nos besoins. Il ne faut pas confondre la logique économique de la société avec celle de l'entreprise privée. Nous dénonçons les politiques néo-libérales actuelles où tout est soumis aux lois de la libre entreprise, et nous refusons que le consensus social se polarise autour des seules considérations économiques.

Quand nous constatons les coûts sociaux et économiques de la pauvreté: maladies, suicides, réduction de l'espérance de vie, retards scolaires, etc., nous sommes persuadées que développement économique et développement social sont intimement liés, et qu'il nous faut définir

⁴ Nous ne reviendrons pas ici sur ces mesures dont nous avons amplement parlé dans nos mémoires précédents.

le développement économique en fonction du développement social, et non l'inverse comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui.

3. Les liens à établir avec les autres pays et la communauté internationale.

Certains grands principes devront guider l'établissement de nos liens avec les autres pays et la communauté internationale.

De la même façon que nous voulons mettre fin à l'appauvrissement des pauvres dans notre pays, au Québec, nous voulons la fin de l'appauvrissement des pays pauvres en développant un esprit ainsi que des pratiques de coopération, de partage, de respect des autres. Nous voulons un développement durable basé sur l'équité. Nous voulons qu'une nouvelle éthique imprègne toutes les sphères de l'activité humaine, que la coopération remplace la domination, que le partage remplace l'inégalité dans l'accès aux ressources ici et ailleurs dans le monde.

L'inéquité dans la répartition et l'usage des ressources mondiales s'avère être la cause première de la dégradation environnementale, comme le démontre le rapport de la Commission mondiale des Nations-Unies sur l'environnement et le développement Notre avenir à tous. En effet, les pays industrialisés puisent trop et trop rapidement dans les ressources non renouvelables de la planète. En plus de priver les pays pauvres de leur part, ils empruntent sur le patrimoine écologique qui devrait revenir aux générations futures.

Pour maintenir son accès et son appropriation des ressources de la planète, l'Occident a mis en place un puissant arsenal d'armes nucléaires, chimiques et conventionnelles; des sommes astronomiques sont consacrées aux préparatifs de guerre et aux guerres pendant que 14 millions d'enfants meurent chaque année de faim et de maladies. Et dans nos pays riches, nous observons un lien direct entre l'escalade des budgets de guerre et les coupures dans les budgets sociaux. Pour contribuer à assurer la survie de la planète tout comme celle des personnes qui l'habitent, nous optons résolument pour le

pacifisme au Québec. La recherche de la paix passe par le développement et le respect des différences culturelles, et non par une course aux armements qui menace de détruire la planète.

L'avenir de la planète est davantage lié au contrôle des naissances et à une politique de développement durable qu'à des politiques natalistes qui tendent à contrarier les choix des femmes. En ce sens, la survie d'un Québec indépendant repose non pas sur un rapport de forces fondé sur le nombre, mais sur la qualité de ses institutions. L'aide internationale, l'ouverture à l'immigration et l'accueil de réfugiées et de réfugiés pourront être orientés vers l'affirmation des valeurs démocratiques qui feront la force d'une société québécoise non sexiste et non raciste.

Nous voulons bâtir une société dont les piliers ne seront plus la domination et l'agressivité mais la volonté de partage et d'équité. L'affirmation d'une société respectueuse des différences ethniques, régionales, de sexe et de génération passe par la coopération, le partage, l'accueil et la solidarité, ici et ailleurs dans le monde.

IV. RESUME DES RECOMMANDATIONS

Le Conseil d'administration provincial de la Fédération des femmes du Québec opte pour la souveraineté du Québec:

1. Parce qu'il estime qu'un Québec souverain aura les pouvoirs requis pour mettre en oeuvre un projet de société où seront pris en compte les objectifs d'égalité poursuivis par le mouvement des femmes.
2. Parce qu'il croit que les femmes auront plus de chances d'influencer les pouvoirs et d'y participer lorsque ces pouvoirs seront rapprochés d'elles.

Quant à l'aménagement de la souveraineté au Québec, la FFQ considère qu'elle devra s'effectuer conformément aux objectifs d'un tel projet:

1. La constitution devra reconnaître formellement:
 - l'égalité entre les femmes et les hommes;
 - le droit pour les femmes de contrôler leur maternité.

2. Le projet de constitution devra être élaboré par une assemblée constituante élue au suffrage universel et composée d'un nombre égal de femmes et d'hommes.

3. L'organisation du nouvel Etat du Québec devra reposer sur les grandes orientations suivantes:
 - a) Au plan politique:
 - Décentralisation vers les régions accompagnée d'une politique active de développement régional où sera reconnu le droit des régions à s'impliquer dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leur développement.
 - Réforme du mode de scrutin afin d'assurer une représentation équitable de tous les groupes sociaux, dont les femmes.

 - b) Au plan juridique:
 - Reconnaissance du droit pour les femmes de contrôler leur maternité, donc décriminalisation de l'avortement.
 - Adoption d'une législation claire relative au contrôle du matériel pornographique.

 - c) Au plan judiciaire:
 - Adoption de programmes d'accès à l'égalité pour les femmes dans la magistrature québécoise.

d) Au plan économique:

- Adoption d'une politique de plein emploi.
- Réforme de la fiscalité.
- Lutte à la pauvreté.

4. Les liens à établir avec les autres pays et la communauté internationale devront s'établir dans une perspective pacifiste, en respectant l'environnement et en visant un développement durable.

LISTE DES 115 ASSOCIATIONS MEMBRES

- Action des femmes handicapées de Montréal
- Alliance des professeures et professeurs de Montréal (C.E.Q.)
- Alliance professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec
- Alliance québécoise des sages-femmes praticiennes
- Association des cadres & professionnels de l'Université de Montréal (A.C.P.U.M.)
- Association des femmes collaboratrices
- Association des femmes de carrière de Montréal
- Association des femmes diplômées des universités - Montréal (A.F.D.U. Mtl)
- Association des femmes diplômées des universités - Québec (A.F.D.U. Qué.)
- Association des femmes immigrantes de l'Outaouais
- Association des sages-femmes du Québec
- Association professionnelle des Inhalothérapeutes du Québec
- Association québécoise de défense des droits des pré-retraité(e)s et des retraité(e)s (AQDR)
- Association regroupant les femmes en emploi non traditionnel (A.R.F.E.N.T.) (Jonquière)
- Association d'économie familiale du Québec
- Association des femmes de carrière de Baie-Comeau
- Association des puéricultrices du Québec
- Association des veuves de Montréal
- Association femme et droit de Montréal
- Au Bas de l'échelle
- Auberge Madeleine (Montréal)
- Autre Parole (L')
- B'NAI B'RITH L'Amitié (Montréal)
- Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (Trois-Rivières)
- Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (Sherbrooke)
- Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal
- Centre de bénévolat de Chicoutimi
- Centre de bénévolat du Lac (Alma)
- Centre de Mieux-Etre (Jonquière)
- Centre de santé des femmes de la Mauricie (Trois-Rivières)
- Centre de santé des femmes de Montréal
- Centre des femmes de Laval
- Centre des femmes de l'Estrie (Sherbrooke)
- Centre de Femmes L'Etincelle
- Centre des femmes de Montréal
- Centre des Femmes du Témiscouata l'Aurore
- Centre des femmes La Sentin'Elle (Cap-aux-Meules)
- Centre d'orientation et de formation pour les femmes en recherche d'emploi (C.O.F.F.R.E.) (St-jean)

- Centr'Elles
- Centre Emersion (Baie-Comeau)
- Centre Etape (Québec)
- Centre-femmes d'Aujourd'hui (Québec)
- Centre femmes de Beauce (St-Georges)
- Centre-femmes Lotbinière (St-Flavien)
- Centre haïtien d'action familiale (Montréal)
- Centre info-femmes (Montréal)
- Cercle des femmes journalistes
- Cercle des rencontres du mercredi (Ste-Thérèse)
- Chez Doris
- Cinquième Monde (Québec)
- Clinique des femmes de l'Outaouais (Hull)
- Club culturel humanitaire Châtelaine (Jonquière)
- Collectif d'accompagnement à l'accouchement "Les accompagnantes" (Québec)
- Collectif d'information juridique d'Alma
- Collectif d'intervention auprès des femmes victimes de violence
- Collectif féministe (Rouyn Noranda)
- Comité de la condition des femmes de la centrale de l'enseignement du Québec (CEQ)
- Comité de la condition des femmes du syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Rimouski (SPPUQAR)
- Comité des femmes de la C.S.N du Bas St-Laurent
- Comité national de la condition féminine de la CSN
- Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (C.I.A.F.T.)
- Fédération autonome du collégial (comité femmes)
- Fédération des agricultrices du Québec
- Fédération des dames d'Acadie(Nouveau-Brunswick)
- Fédération des femmes des services communautaires juifs (Montréal)
- Fédération des infirmières et infirmiers du Québec
- Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec
- Fédération des secrétaires professionnelles du Québec
- Fédération du syndicat du secteur aluminium inc., comité femmes (Jonquière)
- Femmes autochtones du Québec
- Femmes entrepreneures regroupées de Baie-Comeau (F.E.R.)
- Garderie La Boîte à soleil (Chambly)
- Groupe intervention vidéo (G.I.V.)
- Inform'Elle (St-Hubert)
- Jonathan (Québec)
- La maison Le prélude (Laval)
- La source
- Les femmes en affaires du Lac St-Jean Est.
- Ligue des citoyennes de Jonquière
- L'R des Centres de femmes du Québec
- Maison au Quatre-temps (Alma)
- Maison d'Hébergement l'Amie d'Elle Inc. (Forestville)
- Maison d'Hébergement la Chambrée

- Maison des femmes de Baie-Comeau
- Maison Secours aux femmes (Montréal)
- Montréal Women's Network
- Montréal Lakeshore University Women's Club
- Mouvement contre le viol
- Mouvement des femmes chrétiennes (Montréal)
- Naissance-Renaissance
- Options non traditionnelles (Longueuil)
- Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
- Passage Yamaska (Cowansville)
- Point d'appui (Rouyn-Noranda)
- Regroupement des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue
- Regroupement des femmes de la Côte Nord (Baie-Comeau)
- Regroupement des femmes Grand-Beauport
- Regroupement des garderies de la Montérégie
- Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale
- Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (C.A.L.A.C.S.)
- Semo-femmes Saguenay - Lac St-Jean
- Société Elisabeth Fry
- Société d'étude et de conférences de Montréal
- Société d'étude et de conférences de Québec
- South Shore University Women's Club
- Syndicat des agricultrices Outaouais-Laurentides
- Syndicat des employés de soutien de l'Université Sherbrooke (SESUS)
- Syndicat des infirmières et infirmiers du centre hospitalier Robert Giffard (S.I.I.C.H.R.G.)
- Transition'Elle Inc. (St-Romuald)
- Travail non traditionnel (T.N.T) INC.
- Vidéo Femmes (Québec)
- Viol Secours Inc.
- Voix des femmes (Montréal)
- Y.W.C.A. Montréal

ANNEXE B

MEMOIRES PRESENTES PAR LA FFQ

L'avortement (1990)

Mémoire de la FFQ présenté au Comité parlementaire sur le projet de loi C-43.

La réforme électorale et le financement des partis (1990)

Mémoire de la FFQ à la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis.

Front de défense des non syndiqué-e-s (1990)

Présenté à la Commission des Affaires sociales dans le cadre de l'étude de l'avant-projet de loi.

Regroupement pour des congés de maternité et parentaux (1990)

Mémoire présenté à la Commission des Affaires sociales concernant l'avant-projet de loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives.

Sages-femmes (1909)

Présentation de la FFQ devant la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale dans le cadre du projet de loi 4 "Loi sur la pratique des sages-femmes dans le cadre des projets-pilotes".

Pour un meilleur équilibre (Services de garde) (1989)

Mémoire préparé pour la consultation générale afin d'étudier ce document.

Pour une politique de sécurité du revenu (1988)

Mémoire préparé pour la consultation générale afin d'étudier ce document.

Les droits économiques des conjoints (1988)

Mémoire préparé pour la consultation générale sur le document et présenté à la Commission des Institutions et à l'Assemblée nationale.

Loi sur le cinéma et le video (1988)

Mémoire présenté par le Front Commun contre la pornographie à la Commission permanente des Affaires culturelles sur le projet de loi 109.

Les femmes et la fiscalité (1987)

Présentation lors de la rencontre organisée par la Ministre déléguée à la condition féminine du Québec.

Accord constitutionnel de 1987 (Lac Meech) (1987)

Présentation de la FFQ devant le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes.

L'emploi et la formation (1987)

Mémoire présenté au sous-comité du Sénat.

Propositions sur le logement et les sans-abri à Montréal (1987)

Document présenté au Comité exécutif de la Ville de Montréal par le Comité conjoint de la FFQ.

Secrétariat d'Etat (1987)

Présentation de la FFQ devant le Comité permanent sur le Secrétariat d'Etat.

Les municipalités (1986)

Mémoire présenté à la Commission d'études sur les municipalités.

Santé et services sociaux (1986)

Mémoire aux audiences de la Commission d'enquête sur la santé et les services sociaux.

Assurance-chômage (1986)

Mémoire à la Commission d'enquête sur le régime d'assurance-chômage.

L'équité en matière d'emploi (1985)

Mémoire conjoint de la FFQ et de P.A.N.F.D. sur le projet de loi C-62 concernant l'équité en matière d'emploi.

Allocations familiales (1985)

Mémoire présenté au Comité législatif sur le projet C-70 modifiant la loi de 1973 sur les allocations familiales.

Accès à l'égalité (1985)

Mémoire à la Commission parlementaire des institutions sur le projet de règlement concernant les programmes d'accès à l'égalité.

Politique familiale (1985)

Mémoire présenté par le Comité famille de la FFQ aux audiences de consultation sur la politique familiale.

Travail (Commission Beaudry) (1984)

Mémoire présenté à la Commission consultative sur le travail.

Etude de la pornographie et de la prostitution (1984)

Mémoire présenté devant le Comité Fraser.

Les femmes et le collègue (1984)

Mémoire présenté au Conseil des collèges.

L'union économique et les perspectives d'emploi au Canada (1983)

Mémoire à la Commission Royale.

Mode de scrutin (1983)

Mémoire à la Commission de la représentation électorale du Québec.

Emissions à tendances sexuelles abusives (1983)

Mémoire au sous-comité sur les émissions à tendances sexuelles abusives du Comité permanent des communications et de la culture.

Les femmes et la réforme des régimes de retraite (1983)

Garderies (1982)

Rappel des prises de positions sur les garderies suivi de commentaires sur le document de consultation soumis par l'Office des services de garde à l'enfance.

Travail à temps partiel (1982)

Mémoire à la Commission d'enquête sur le travail à temps partiel.

Microtechnologie et emploi (1982)

Mémoire au groupe d'étude sur la microtechnologie et l'emploi.

Modification de la Charte des droits de la personne du Québec (1981)

Mémoire à la Commission parlementaire.

Cinéma et audio-visuel (1981)

Mémoire à la Commission d'étude.

Formation des adultes (1981)

Mémoire à la Commission d'étude.

Réforme du droit de la famille (Projet de loi 89) (1980)

Mémoire au Ministre de la Justice du Québec sur la loi instituant un nouveau code civil.

Divorce (1980)

Propositions relatives à la loi sur le divorce.

Infractions sexuelles (1979)

Commentaires sur le rapport de la Commission sur la réforme du droit au Canada.

Réforme du droit de la famille (1979)

Mémoire

L'Office de la femme

Mémoire pour la création de l'Office de la femme.